

### DÉCLARATION DU COSTA RICA SELON LAQUELLE LE PAYS EST EXEMPT DE LA MALADIE VISCÉROTROPE DE NEWCASTLE SOUS SA FORME VÉLOGÉNIQUE

Le Costa Rica a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 9 avril 1999.

Jusqu'à présent, il n'a été signalé aucun cas de la maladie viscérotrope de Newcastle sous sa forme vélogénique au Costa Rica. Compte tenu de cela et afin d'élargir et d'améliorer les conditions d'accès aux marchés de la viande de poulet et de ses dérivés et de satisfaire aux prescriptions sanitaires des pays importateurs de ces produits, le gouvernement du Costa Rica a ouvert une enquête **qui a permis aux autorités, en avril 1996, de déclarer le pays exempt de la maladie viscérotrope de Newcastle sous sa forme vélogénique.**

Les mesures prises par les autorités sanitaires et phytosanitaires comprenaient la mise en place, par le Décret n° 22524-MAG du 2 décembre 1993, d'une Commission bipartite composée de fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et de l'élevage, de représentants du secteur privé nommés par la Chambre nationale d'aviculture et du délégué de l'APHIS-USDA<sup>1</sup> au Costa Rica, car les États-Unis sont l'un des principaux débouchés.

L'analyse de risque qui a conduit à la déclaration selon laquelle le pays est exempt de la maladie viscérotrope de Newcastle sous sa forme vélogénique a consisté en:

- i) rassemblement des documents;
- ii) préparation d'un manuel sur la prévention, le contrôle et l'éradication de la maladie de NVV concernant les produits et sous-produits avicoles destinés au Costa Rica;
- iii) exercice de simulation d'une poussée de la maladie concernant les médecins vétérinaires officiels et les médecins vétérinaires de la branche de production;
- iv) réponses à un questionnaire envoyé aux petits, moyens et gros producteurs;
- v) échantillonnage "en fonction du risque", selon les recommandations de l'APHIS-USDA.

<sup>1</sup> APHIS-USDA: sigle anglais du Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du Département de l'agriculture des États-Unis.

Les méthodes suivantes ont été utilisées pour poser le diagnostic:

- sérologie: réaction d'inhibition de l'hémoagglutination (IH);
- isolement du virus;
- épreuve de confirmation sérologique: les échantillons encore suspects ont été remis aux États-Unis, au laboratoire de référence d'Ames Iowa (NVSL-APHIS-USDA), pour confirmation.

S'agissant des volailles de basse-cour, 2 080 échantillons titraient entre 0 et 1:32 et 220 échantillons pouvaient être considérés comme suspects, puisqu'ils titraient 1:64. En ce qui concerne ces derniers échantillons, on a isolé le virus et procédé à une épreuve IH. Les résultats obtenus après isolement dans des œufs exempts d'organismes pathogènes spécifiques (EOPS) et l'épreuve ultérieure d'hémoagglutination sur les volailles reproductrices d'élevage industriel ont été négatifs.

Compte tenu des résultats obtenus au cours du processus d'enquête formelle de ces trois dernières années, il a été conclu en avril 1996 que le Costa Rica est exempt de la maladie viscérotrope de Newcastle sous sa forme vélogénique.

---